

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CREPIN**

Nombre de conseillers :

En exercice : **11**
Présents : 10
Votants : 10
Pour : **9**
Contre :
Abstention : 1

Le trente mai deux mil vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, Maire, en séance ordinaire,

Présents : M. Matthieu CADOT, M. Freddy VINET, M. Denis GORRON, M. Luc DUCLOS, M. Ronald VERNOUX, M. André MARCHAIS, Mme Cécile MAIRAND, Mme Charlène GRIFFON. Mme Céline ROUIL, Mme Fabienne ASSIMEAU

N° d'ordre : 2022 - 29

Absents : M. Éric BOUCLY

Secrétaire : M. Ronald VERNOUX

Convocation du 24/05/2022

Séance ouverte à 18H30

Objet : Election du 3ème adjoint.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7-1 et L 2122-10,

Vu la délibération 2022-28 en date du 30 Mai 2022, décidait la création d'un poste de 3^{ème} adjoint.

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du 3ème adjoint, au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux de se faire connaître s'ils veulent être candidat à ce poste.

Seul Mr Denis GORRON se présente à l'élection du 3ème adjoint.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 10
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 1
- nombre de suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Denis GORRON a obtenu 9 voix.

➤ **Monsieur Denis GORRON**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint au maire.

Fait et délibéré le 30/05/2022,
Le Maire,
Matthieu CADOT

Transmis en préfecture le
Affichage le



AR Prefecture

017-211703210-20220530-D2022_29-DE
Reçu le 01/06/2022
Publié le 01/06/2022